

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Nouveaux frais relatifs à la transmission des données

Le 1^{er} janvier 2016, sous réserve de l'approbation réglementaire, des modifications seront apportées aux frais applicables à la réception des fils de diffusion de la Bourse de Toronto (TSX), de la Bourse de croissance TSX (TSXV) et de la Bourse de croissance Alpha (TSXA).

Le nouveau modèle de tarification des fils de diffusion a pour but de tenir compte de l'évolution de l'utilisation des fils de diffusion au fil du temps et de suivre les différents modèles qui s'appliquent de façon générale aux fils de diffusion de données publiques et privées. De plus, le nouveau modèle favorisera la flexibilité sur le plan de l'utilisation des contenus public et privé.

Les organisations participantes et les membres actuellement abonnés aux fils de diffusion de la TSX, de la TSXV et de la TSXA devraient bénéficier d'une baisse de leurs frais de base.

Aperçu du nouveau modèle de tarification des fils de diffusion :

| Produits | TSX | TSXV | Bourse Alpha TSX |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| Transmission des données ^{1,2} | | | |
| Organisations participantes et membres – droits de licence à des fins d'utilisation interne des données ³ | | | |
| Direct – données publiques et propres données privées | 3 000 \$ | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| Direct – propres données privées seulement | 600 \$ | 400 \$ | 400 \$ |
| Indirect – propres données privées seulement | 400 \$ | 250 \$ | 250 \$ |

¹ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre assument les frais facturés par l'entreprise de télécommunications.

² Toute utilisation des fils de diffusion doit être approuvée par la TSX, la TSXV ou la Bourse Alpha TSX conformément aux modalités de l'accord ou des accords qui s'appliquent. Des frais additionnels peuvent s'appliquer conformément à la grille des [tarifs des services de transmission de données du marché](#) (en anglais) de TMX Datalinx et du barème des [frais de données de marché](#) (en anglais) de la Bourse Alpha TSX, selon le cas.

³ Les frais relatifs à la transmission des données applicables aux organisations participantes et aux membres s'appliquent en général lorsque les organisations participantes ou les membres reçoivent directement des fils de diffusion à des fins d'utilisation interne, ou lorsqu'ils reçoivent directement ou indirectement des fils de diffusion contenant leurs propres données privées à des fins d'utilisation interne, selon le cas. Une organisation participante ou un membre recevant une clé de déchiffrement ou un fil de diffusion de données privées déchiffrées concernant une autre organisation participante ou un autre membre est considéré comme un fournisseur au titre du barème des droits.

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Fournisseur – droits de licence à des fins d'utilisation externe des données ⁴ | 5 500 \$ | 4 000 \$ | 4 000 \$ |
| Données publiques et privées | 1 500 \$ | 1 000 \$ | 1 000 \$ |
| Données privées seulement | 150 \$ | 100 \$ | 100 \$ |
| Frais par clé de déchiffrement / fil déchiffré reçu (par clé / pour chaque organisation participante ou membre visé dans les données privées déchiffrées) | | | |

* Tous les frais susmentionnés sont perçus mensuellement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette annonce, prière de communiquer avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster 416 947-4229
 Monika Marcziowa 416 947-4534
 Matthew Lee 416 947-4665
 Michael Tintinaglia 416 947-6679

⁴ Les frais relatifs à la transmission des données applicables aux fournisseurs s'appliquent généralement lorsque les fils de diffusion sont reçus directement à des fins de redistribution. Ils s'appliquent également à la réception d'une clé de déchiffrement relative aux données privées d'une tierce partie ou à la réception d'un fil de diffusion contenant des données privées déchiffrées d'une tierce partie.